

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 13
- Votants : 13
- Absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 09/01/2024

Présents : M. ROULETTE, G.COLIN, T.JOSSOMME, S.LECORDIER, T.LERAY, M.FOUREAU, C.POURREAU, J-F PELÉ, G.DAVY, A.CHEVAL, S.LE PART, L.LEMASLE, K.GOBÉ,

Absentes excusées : N.MAULAVÉ

Secrétaire de séance : A.CHEVAL

ORDRE DU JOUR

- > **Subvention DETR**
- > **DIA 3 impasse de la Bénestière**
- > **Franchise de loyer auberge**

24/01 : Subvention DETR 2024

Suite à l'appel à projet de DETR pour l'année 2024 en date du 30 octobre 2023, dont la date de dépôt des dossiers est arrêtée au 02 Février 2024.

Monsieur Le Maire présente le projet de travaux de réfection des 3 salles de bains des chambres d'hôtel ainsi que le remplacement des menuiseries de la salle de réception de l'hôtel - restaurant sis « Domaine Jacques Hamard » susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024.

Les estimations font état des prévisions suivantes :

Libellé	Dépenses H.T	Libellé	Recettes H.T
Remplacement des menuiseries	13 164.42 €	DETR 2024 30% + CRTE 10%	17 169.26 €
Aménagement des salles de bains et mise aux normes accessibilité	29 758.73 €	Autofinancement communal	25 753.89 €
TOTAL	42 923.15 €	TOTAL	42 923.15 €

La durée des travaux est estimée à 1 mois et demi, l'objectif étant de terminer ces derniers avant la période estivale pour permettre aux gérants de lancer leur activité en saison estivale. L'idéal serait donc un début de travaux début ou mi-avril avec une fin de travaux avant la fin du mois de Mai.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- De valider le projet de rénovation tel que présenté par Monsieur le Maire
- De valider le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de travaux
- D'approuver les demandes d'aides financières proposées par Monsieur Le Maire
- De charger Monsieur Le Maire de déposer les dossiers correspondants

24/02 : DIA impasse de la Bénestière

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 211-2, L 210-1, L 300-1 et R-213-3 ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Bocage Mayennais en date du 10 février 2020 puis du 08 Mars 2023 confirmant le droit de préemption dans les zones et secteurs identifiés où les communes l'avaient instauré précédemment par délibération et reléguant auxdites communes la mise en œuvre de ce droit de préemption dans leurs champs de compétence ;

Vu la délibération 20/11 du 04 Juin 2020 portant délégations générales au maire ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 16 Janvier 2024 concernant l'immeuble cadastré N76, zone UB du plan local d'urbanisme intercommunal, sis 3 impasse de la Bénestière à Saint-Mars-sur-la-Futaie propriété de Mr et Mme JOSEPH ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien référencé dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner susvisée.

La présente délibération fera l'objet d'une transmission :

- au préfet de la Mayenne au titre du contrôle de légalité ;
- au directeur départemental des finances à titre d'information ;
- au propriétaire du bien ainsi qu'à son mandataire.

24/03 : Franchise de loyer auberge

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une demande de franchise de loyer de Mr et Mme RICHÉ Caroline et Fabian à la suite des nombreux travaux effectués par leurs soins dans l'hôtel-restaurant.

Suite à la délibération n°23/34 en date du 27 Juillet 2023, accordant une franchise de loyer jusqu'au 1^{er} Février 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

-D'accorder une franchise de loyer à Mr et Mme RICHÉ d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} Mars 2024.

- De charger Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et écritures nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

Validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 Janvier 2024.

SIGNATURE DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- **Subvention DETR**
- **DIA 3 impasse de la Bénestière**
- **Franchise de loyer auberge**

M. Le Maire, Maurice Roulette

Secrétaire de séance, Alexis CHEVAL



A handwritten signature in purple ink, located to the right of the official stamp. The signature is stylized and appears to be 'Alexis Cheval'.